



DOSSIER DE PRESSE

Pour que l'Europe régule ses entreprises

Campagne CCFD-Terre solidaire et Oxfam France-Agir ici

HOLD-UP

I N T E R N A T I O N A L



Contacts presse

CCFD-Terre solidaire : Nathalie Perramon - 01 44 82 80 67 - n.perramon@ccfd.asso.fr
Oxfam France - Agir ici : Magali Rubino - 01 56 98 24 45 - mrubino@oxfamfrance.org

Pourquoi cette campagne

Hémorragie fiscale au Sud : les investisseurs partent sans régler l'addition

- Paradis fiscaux : au centre des circuits financiers de l'évasion fiscale
- Attirer les investisseurs étrangers par une fiscalité basse : un mauvais calcul pour les pays du Sud

La Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises : les initiatives volontaires ne suffisent pas

Impacts au Sud

- Services publics exsangues, augmentation des inégalités sociales et remise en cause de la cohésion sociale au Sud
- Cameroun : la banane, un régime de misère
- L'huile de palme, moteur de la destruction environnementale et sociale en Indonésie

Les recommandations de la campagne

Une double interpellation des candidats aux élections européennes et du Président de la République, Nicolas Sarkozy

Une campagne à l'initiative du CCFD-Terre solidaire et Oxfam France-Agir ici

Pourquoi cette campagne

Depuis plusieurs mois, la crise financière et économique accapare les médias, les opinions publiques ainsi que les responsables politiques qui rivalisent de discours et de stratégies à plus ou moins long terme. Ce que nous dit cette crise, c'est que la recherche du profit a conduit à sacrifier tout le reste : la prudence des banquiers, les conditions de travail, l'environnement, l'éthique, le devoir de solidarité.

Or, au-delà des quelques milliards de plus injectés dans l'économie, la principale réponse des dirigeants porte essentiellement sur une timide régulation des banques, en laissant de côté les entreprises, comme si ces dernières échappaient aux conséquences de la financiarisation de l'économie !

Au contraire, le CCFD-Terre solidaire et Oxfam France – Agir ici estiment **qu'une nouvelle régulation des entreprises, qui sont les acteurs centraux de notre économie, est indispensable si l'on veut remettre l'activité économique au service de l'homme, non l'inverse.**

Car au-delà des effets de la crise dont on dresse la liste depuis l'été dernier, **les activités de certaines multinationales peu scrupuleuses ont des conséquences dévastatrices pour les pays du Sud** : violations des droits des travailleurs mineurs ou forcés, hectares de terre pollués, cours d'eau contaminés, populations indigènes et paysans expulsés, atteinte à la santé des ouvriers, déni de la liberté syndicale... L'absence de règles internationales, ainsi que la puissance des sociétés multinationales face aux faiblesses internes des États du Sud, leur permettent de négocier des conditions d'implantation privilégiées, voire de façonner les cadres juridiques. Livrées à elles-mêmes, elles commettent ou laissent commettre des abus inacceptables sur les plans social, humain, écologique, sanitaire et économique.

On estime à 800 milliards d'euros les capitaux illicites qui quittent chaque année les pays en développement, soit près de dix fois la valeur des fonds qu'ils reçoivent en aide internationale réelle. A elle seule, la fraude fiscale des multinationales représente un manque à gagner fiscal de 125 milliards d'euros qui s'évapore chaque année dans les paradis fiscaux, une véritable hémorragie pour les budgets publics au Sud.

Interpellées depuis plusieurs années sur leurs impacts, les multinationales ont démontré une formidable capacité d'adaptation. Conscientes de l'importance de leur image, les plus connues ont développé des politiques de « responsabilité sociale » et s'engagent à travers des chartes et des codes des conduites. Ce premier pas, intéressant, tarde pourtant à se traduire par des avancées.

L'objectif de la campagne « Hold-up international » est de définir des règles du jeu permettant de rétablir les équilibres entre intérêt privé et intérêt général, entre profit à court terme et développement durable.

Publication d'un rapport social et environnemental, comptabilité transparente, responsabilité des sociétés-mères vis-à-vis de leurs filiales, suppression des structures opaques des paradis fiscaux : **les propositions de la campagne constituent les exigences minimales pour limiter les impacts négatifs des multinationales et faire que leur action contribue véritablement au développement des pays du Sud.**

Les États commencent peu à peu à reconnaître la nécessité de mieux réguler les entreprises : ainsi la déclaration finale du G8 de juin 2008 stipule « qu'elles [les mesures volontaires] ne se substituent pas à des régulations et un encadrement adéquat par les gouvernements ». Le fiasco de l'autorégulation dans le secteur bancaire devrait achever de convaincre les dirigeants des limites d'une approche non contraignante.

Mais c'est en tout premier lieu l'Europe qui peut montrer l'exemple en proposant des règles communes aux firmes multinationales européennes. L'Union européenne s'est engagée à promouvoir activement le développement durable à travers le monde. Elle a le devoir de ne pas rechercher sa croissance économique aux dépens des États et des peuples du Sud, en permettant à ses sociétés de violer les droits en toute impunité et elle a les moyens d'agir car le marché européen est incontournable.

Certes, les multinationales ne sont pas les seules responsables de ce contexte de non-respect des droits et de l'environnement dans les pays du Sud : les entreprises locales ou les États corrompus ne font souvent guère mieux. Mais **l'Union européenne peut d'ores et déjà prendre des mesures concrètes**, puisque les multinationales ayant la plus grande influence à l'échelle mondiale sont quasiment toutes enregistrées sur le territoire européen, où se trouvent également plus de la moitié des paradis fiscaux.

Quelques réformes simples et réalistes sont possibles.

En attendant la mise en place d'un régime international juridique propre aux sociétés multinationales, des aménagements de dispositions existantes peuvent voir le jour et combler partiellement le vide juridique sur lequel surfent aujourd'hui ces acteurs économiques.

De telles règles sont d'autant plus nécessaires que les États de ces pays n'ont pas bien souvent eux-mêmes les moyens de s'opposer à ces pratiques et qu'il n'existe pas aujourd'hui d'organisation mondiale en mesure d'imposer des règles sociales, fiscales et environnementales contraignantes à l'échelle de la planète.

Hémorragie fiscale au Sud : les investisseurs partent sans régler l'addition

Les dernières estimations de la somme des capitaux qui s'envolent chaque année des pays en développement pour s'abriter sur les comptes off-shore, en particulier dans les pays du Nord, s'approchent **de 1 000 milliards de dollars**¹. Les pays en développement voient ainsi disparaître de leur économie presque **10 fois la valeur des fonds qu'ils reçoivent**² chaque année en aide internationale.

L'argent de la corruption, en particulier celle des riches individus et dirigeants, est très loin d'être la première source de ce manque d'actifs dans les économies en développement. La fuite des capitaux illicites, selon l'universitaire américain Raymond Baker dont les chiffres sont repris par la Banque mondiale et l'ONU, compterait à hauteur de :

- 3 à 5 % l'argent de la corruption
- 30 à 35 % l'argent du crime organisé, notamment de la drogue
- 60 à 65% les sommes détournées par la fraude fiscale, notamment celle des entreprises multinationales

Paradis fiscaux : au centre des circuits financiers de l'évasion fiscale

Les paradis fiscaux offrent les atouts rêvés pour tout directeur financier voulant réduire la facture fiscale de sa multinationale.

Entre le début des années 70 et aujourd'hui, leur nombre est passé d'environ **25 à 72**³. A l'approche du sommet du G20 du 2 avril 2009, plusieurs paradis fiscaux ont promis d'assouplir les conditions de la levée de leur secret bancaire, mais on reste loin du compte : la transmission automatique d'informations au fisc ou à la justice étrangère n'est pas à l'ordre du jour. Les pays ont toujours la tâche de devoir justifier leurs soupçons de fraude fiscale, tâche qui s'avère particulièrement ardue pour les administrations fiscales au Sud. De fait il existe bien d'autres moyens de garantir l'opacité que le secret bancaire : comptes anonymes, sociétés écran, trusts, fondations....

Les Paradis fiscaux en quelques chiffres

- **Ils voient le transit de plus de 50% du commerce mondial** alors qu'ils ne représentent que 3% du produit mondial brut
- 10 000 milliards de dollars d'actifs financiers y seraient gérés quotidiennement
- ils abritent 2,4 millions de sociétés écrans, 4 000 banques et les deux tiers des fonds spéculatifs⁴
- les Iles Caïman sont le 5^{ème} centre financier du monde et l'investisseur étranger numéro 1 en Chine. Ces îles abritent 65 000 entreprises pour 47 000 habitants⁵

Stratégies d'organisation opaques, manipulation des prix de transfert, fausses facturations et caisses noires font le reste.

¹ Global Financial Integrity, «*Flux financiers illicites en provenance des pays en développement : 2002-2006* », 2009 : <http://www.gfip.org/storage/gfip/non-economist%20recent%20capital%20flight%20final%20french.pdf>

² En 2006, l'ensemble des pays de l'OCDE ont déclaré une aide publique au développement (APD) à hauteur de 103 milliards de dollars, mais ces chiffres sont gonflés artificiellement. Pas plus de la moitié de ce montant parvient véritablement aux pays du Sud.

³ Une carte des paradis fiscaux et judiciaires établie en 2009 par l'atelier de cartographie de Sciences po avec la plate-forme paradis fiscaux et judiciaires, est disponible à l'adresse suivante : http://www.oxfamfrance.org/evasionfiscale/carte_paradis_fiscaux.pdf

⁴ Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, «*Paradis Fiscaux et Judiciaires : cessons le scandale !* », 2007 : <http://www.argentsale.org/data/File/brochurepfj.pdf>.

⁵ SOMO, *Fiscalité et Financement du Développement*, octobre 2008 : <http://www.argentsale.org/data/File/fiscaliterapportsomo.pdf>

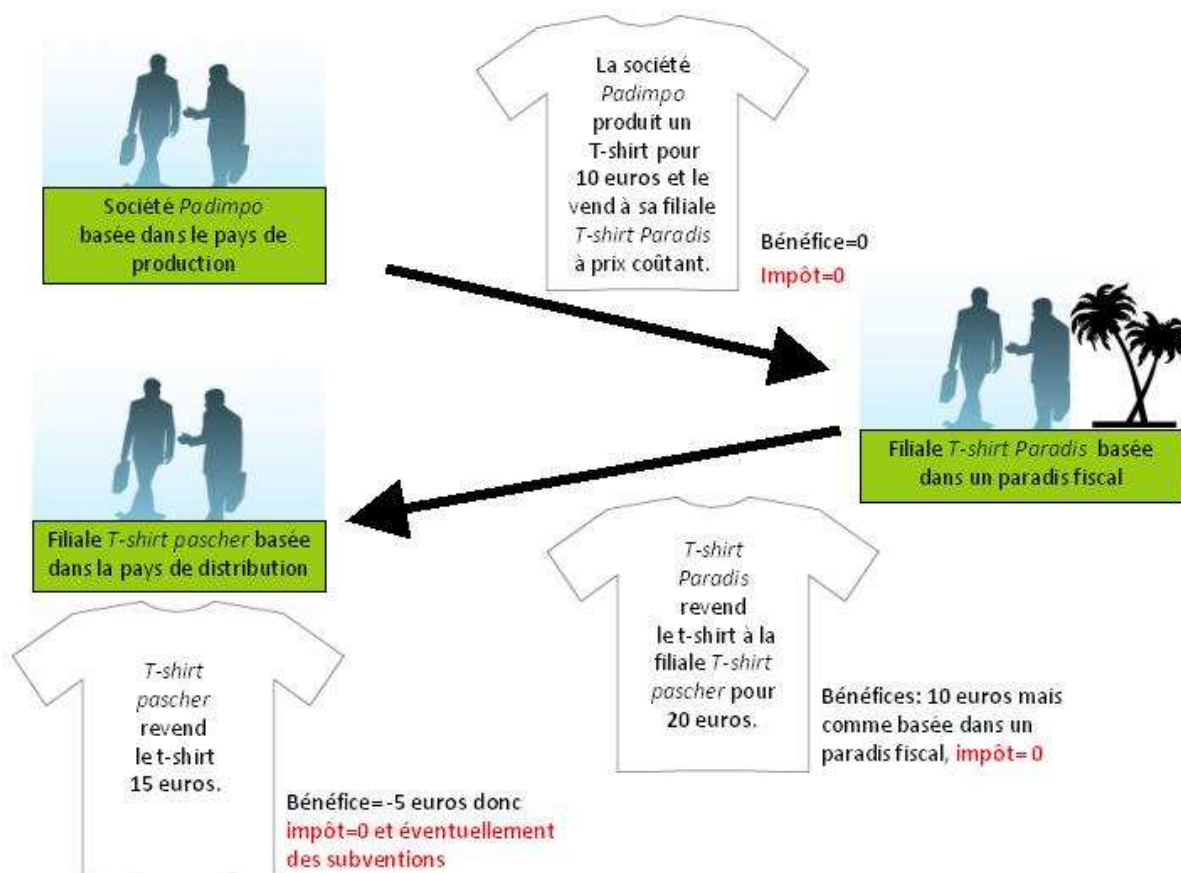
L'évasion fiscale en toute légalité : multiplication des sociétés off-shore

Certaines multinationales choisissent de répartir leurs coûts au sein de leur réseau de filiales selon des schémas qui visent la réduction de la facture fiscale du groupe. Ces décisions peuvent concerner l'endroit où juridiquement, l'entreprise établit son siège, où elle emploie les salariés, où elle perçoit les droits de propriété intellectuelle, où elle emprunte, où elle externalise ou non les activités, puis où elle place ses filiales. C'est ainsi que **150 000 sociétés off-shore se créent chaque année** et qu'au « registre du commerce de Lausanne figurent notamment Accor, Alstom, Axa ou encore l'Oréal », selon une enquête de L'Expansion (voir annexe « Les entreprises françaises dans les paradis fiscaux »).

Une fraude monnaie courante : la manipulation des prix de transfert

La manipulation des prix de transfert est l'un des phénomènes de fraude fiscale les plus répandus. Les opportunités pour manipuler le prix d'un échange de services ou de biens entre deux entités d'un même groupe international sont nombreuses. En témoigne l'augmentation exponentielle ces dernières années des transactions entre filiales d'un même groupe : **elles représenteraient aujourd'hui plus de 60% des échanges commerciaux dans le monde**⁶. L'augmentation du nombre des transactions intragroupes ainsi que celle du nombre de filiales par entreprise multinationale laisse entrevoir l'ampleur sans précédent de ce phénomène.

La manipulation des prix de transfert en schéma :



⁶ Organisation Mondiale du Commerce, *International Trade statistics*, 2006

Fausses facturations et caisses noires

Autre pratique répandue de fraude fiscale, les entreprises jouent sur les montants déclarés de leurs exportations et importations, en accord avec l'acheteur, pour éviter de payer les taxes :

- les importations à partir d'une entreprise basée dans un pays en développement sont surévaluées par rapport au prix qui est réellement payé au fournisseur, ce qui permet de minimiser les profits réalisés et ainsi, les taxes à payer ;
- les exportations à partir d'une entreprise basée dans un pays en développement peuvent au contraire être sous évaluées sur le papier officiel par rapport au montant où elles sont vendues, l'excédent dégagé n'est pas déclaré et n'est ainsi pas imposé.

Selon Raymond Baker, **60% des transactions commerciales avec le continent africain seraient falsifiées** dans une fourchette moyenne de 11%⁷ et les transferts financiers pour éviter l'impôt à travers les fausses facturations et la manipulation des prix de transfert représenteraient 7% chaque année des échanges commerciaux dans le monde⁸.

L'ONG britannique Christian Aid a estimé le manque à gagner fiscal induit par ces 2 techniques de fraude à 125 milliards d'euros par an pour les seuls pays en développement. Soit plus que la somme estimée nécessaire, chaque année, par les Nations unies⁹, pour atteindre les 8 objectifs du Millénaire pour le développement, décidés en 2000 par les Nations unies pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

**Attirer les investisseurs étrangers par une fiscalité basse :
un mauvais calcul pour les pays du Sud**

Dans le contexte d'une concurrence mondialisée, l'abaissement de la fiscalité est devenu, pour les Etats, un argument pour attirer l'investissement. Ils suivent en cela les principes inspirés du Consensus de Washington, prôné par les institutions financières internationales : le mot d'ordre est à la baisse des taux d'imposition sur les entreprises. Les pertes fiscales étant, en théorie, compensées par une croissance forte et une participation accrue du secteur privé dans la fourniture de services publics. En témoigne l'envolée du nombre de zones franches qui sont passées, selon l'Organisation Internationale du Travail, de 79 en 1975 dans 25 pays à 2 700 dans plus de 100 pays¹⁰.

Dans tous les cas c'est un mauvais calcul car les exonérations fiscales ne constituent pas un critère essentiel dans le choix d'investir dans tel ou tel pays ; choix plus souvent guidé par la stabilité économique et politique d'un pays, les perspectives de croissance du marché intérieur, la qualité de ses infrastructures économiques, routières, de la qualité de sa main d'œuvre.

⁷ Raymond Baker, « *Le Talon d'Achille du capitalisme* », Ed. Alterre, 2007.

⁸ Raymond Baker, op. Cit.

⁹ L'ONU avance le chiffre de 100 milliards de dollars par an en plus de l'aide publique au développement actuelle.

¹⁰ Singa Boyenge, Jean-Pierre, Base de données du BIT sur les zones franches d'exportation, ILO, 2006.

En pratiquant une fiscalité nulle ou presque, les paradis fiscaux exacerbent cette course mondiale au moins-disant fiscal. Bien entendu, les investisseurs internationaux ne sont pas de simples spectateurs de cette course au moins-disant fiscal. Ils en sont les commanditaires.

Attirer les investissements étrangers à tout prix : les exemptions de taxe dans le secteur extractif

Contrairement aux autres pays d'Amérique latine où la redevance est généralement de 50%, le gouvernement péruvien a introduit une redevance de seulement 1 à 3%. En vertu d'accords passés avec les gouvernements antérieurs, la plupart des compagnies minières en sont même exemptées. En 2007, le secteur minier a ainsi dégagé un bénéfice de près de 16,5 milliards de dollars mais a rapporté à peine 3 milliards de recettes fiscales à l'Etat, soit environ 18%¹¹, bien moins que les 30% d'impôts sur les bénéfices prévus par la législation péruvienne. Cela représente un manque à gagner de 1.95 milliard de dollars par an pour l'administration fiscale, soit **plus de 7 fois le montant d'aide publique au développement (APD) reçu par le Pérou en 2007**¹². A cette perte s'ajoute celle de la fraude fiscale des compagnies minières, notamment par l'intermédiaire de la manipulation des prix de transfert.

¹¹ Christian Aid, *Death and taxes: the true toll of tax dodging*, Mai 2008, p.45 : <http://christianaid.org.uk/images/deathandtaxes.pdf>

¹² En 2007, le Pérou a reçu 263 millions de dollars d'APD - Chiffres OCDE <http://www.oecd.org/dataoecd/40/31/34036265.xls>

Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises : les initiatives volontaires ne suffisent pas

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) est devenue un thème récurrent dans les réflexions sur la régulation de la mondialisation. La RSE est la déclinaison des principes du développement durable à l'échelle de l'entreprise. Elle signifie essentiellement que les entreprises, de leur propre initiative, contribuent à améliorer la société et à protéger l'environnement, en liaison avec ses parties prenantes (clients, fournisseurs, investisseurs, ONG...). **Ce concept s'appuie sur trois piliers fondamentaux: la croissance économique, l'équilibre écologique et le progrès social.**

Les entreprises européennes ont un rôle à jouer dans le développement des pays du Sud. Mais aujourd'hui, leurs activités, certes parfois créatrices d'emplois dans ces régions souvent pauvres, ne font bien souvent qu'empirer la situation des populations locales.

Prendre en compte les conséquences sociales et environnementales des activités des entreprises requiert un comportement transparent et éthique. Cet objectif demande à l'entreprise la mise en place d'une relation à long terme avec ses nombreuses parties prenantes (investisseurs, employés, syndicats, consommateurs, ONG...).

La question de la place et du rôle de l'entreprise dans la société soulève par ailleurs la question de l'étendue de ses responsabilités vis-à-vis de ses filiales, de ses fournisseurs et sous-traitants

Pousser pour une réglementation contraignante et harmonisée des initiatives privées ou publiques

Beaucoup d'entreprises perçoivent la RSE comme un ensemble **d'initiatives volontaires** et depuis une dizaine d'années s'engagent peu à peu dans des démarches de responsabilité prenant la forme de codes de conduite ou de certifications de leurs engagements.

De telles initiatives ont permis une sensibilisation des équipes au sein des entreprises sur les enjeux du développement durable et les impacts de leurs activités dans les pays du Sud. Certaines se sont même lancées dans le développement d'outils et de méthodologies de mise en œuvre structurée de la RSE. Néanmoins, **il s'agit plus souvent d'expérimentations que d'inflexion globale des stratégies.** Par ailleurs, l'absence de mécanisme de contrôle rend souvent difficile l'évaluation de leur mise en œuvre. Enfin, la réputation, qui motive très souvent ces engagements, n'a pas la même importance pour toutes les entreprises, et pour certaines le surcoût à porter peut être décourageant face à des concurrents qui n'adoptent pas les mêmes conduites

En France, la Loi NRE du 15 mai 2001 oblige les entreprises cotées à publier annuellement dans leur rapport de gestion annuel « la manière dont elles prennent en compte les conséquences environnementales et sociales de leurs activités ». Dans certains pays européens, les gouvernements ont préféré adopter des mesures de soutien à une politique de RSE plutôt que d'imposer une réglementation. Ce foisonnement actuel d'initiatives nécessite la mise en place d'un cadre européen harmonisé. De plus une véritable obligation de transparence nécessite la mise en place de sanctions afin de pénaliser ce qui ne joueraient pas le jeu de la transparence et d'encourager les bons élèves.

Les obstacles fondamentaux à la transparence et à une responsabilité élargie

Trois obstacles majeurs ne permettant pas une application efficace de la RSE :

- l'absence de responsabilité des sociétés mères sur leurs filiales
- l'absence de responsabilité des sociétés envers leurs sous-traitants et fournisseurs
- l'absence d'obligation commune en termes de transparence sur les impacts sociaux et environnementaux des sociétés

Services publics exsangues, augmentation des inégalités sociales et remise en cause de la cohésion sociale au Sud

On estime à **125 milliards d'euros le coût chaque année pour les pays en développement de la fraude fiscale et les fausses factures des entreprises**. Autant de fonds qui ne profitent pas aux populations locales et font défaut dans le financement de services publics de qualité pour tous.

C'est pourquoi Christian Aid précisait dans son rapport de mai 2008 : « *À elle seule, l'évasion fiscale illégale liée au commerce sera responsable de 5,6 millions de morts parmi les jeunes enfants du monde en développement entre 2000 et 2015. Soit près de 1 000 par jour. La moitié d'entre eux sont déjà morts.* »¹³

Le recouvrement des revenus fiscaux qui se cachent dans les paradis fiscaux permettrait d'investir dans la formation des 6 millions de fonctionnaires qui manquent aujourd'hui cruellement dans les pays en développement pour assurer l'accès à la santé et à l'éducation de tous¹⁴.

La multiplication des exonérations fiscales dans les pays en développement, qu'elles soient insérées dans la loi ou dans les conventions d'établissement *ad hoc* signées par les multinationales, **s'assortit très souvent d'une corruption à grande échelle**.

Dans certains pays d'Afrique par exemple, les contrôleurs fiscaux font preuve d'un zèle particulier pour obtenir des entreprises un « accord à l'amiable ». Inversement, les multinationales savent utiliser de leur pouvoir de persuasion pour obtenir des concessions sur le plan fiscal. En réalité, dès lors que la règle n'est pas la même pour tous, chacun tente d'y échapper. En alimentant, voire en suscitant, la grande et la petite corruption, certaines multinationales participent à la déstructuration sociale et politique.

Les pertes de recettes fiscales dues à l'évasion fiscale des entreprises, dans le contexte de libéralisation, augmentent la pression fiscale sur les plus pauvres. Pour combler le trou fiscal, beaucoup de gouvernements élargissent l'assiette fiscale en taxant de plus en plus les facteurs immobiles plutôt que mobiles (capital, profits) : le salaire des travailleurs, la consommation de biens et services, etc.

Les exemptions d'impôts accordées sous différentes formes aux entreprises multinationales, ainsi que leurs pratiques de fraude, entraînent également **une concurrence déloyale pour les petites et moyennes entreprises du pays** qui, d'une part, ne bénéficient pas de telles exemptions et, d'autre part, n'ont pas les moyens de s'offrir les services d'avocats fiscalistes pour placer leurs bénéfices off-shore.

¹³ Christian Aid, *Death and taxes: the true toll of tax dodging*, Mai 2008, p.45 : <http://christianaid.org.uk/images/deathandtaxes.pdf>

¹⁴ Campagne « Santé et Education Pour tous » d'Oxfam France – Agir Ici : http://www.oxfamfrance.org/php/actions_pourtous.php

Cameroun : la banane, un régime de misère

Un demi-million d'ouvriers travaillent dans des plantations de bananes destinées à l'exportation à travers le monde. La filière a connu dans les années 1990 une crise mondiale qui a duré une quinzaine d'année mais pendant laquelle le Cameroun a augmenté ses volumes de production et est devenu le premier exportateur du continent africain, au prix de la santé et de la dignité des travailleurs.

Si l'état contrôle un tiers de la production camerounaise, deux grands groupes dominent la production privée de la filière, environ 180 000 tonnes, depuis les années 1980 : l'un appartient à CDC/Del Monte et l'autre à la Compagnie fruitière de Marseille, premier producteur de fruit de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique. Cette dernière, détenue à 40% par le géant américain Dole, est composée de trois filiales dont les Plantations du Haut Penja (PHP), au nord de Douala, qui emploie 4 500 personnes. La compagnie fruitière de Marseille déclare pour PHP un chiffre d'affaire de 67 millions d'euros en 2007 et un résultat net de 1,5 millions euros.

Une entreprise exemplaire sur le papier... mais moins dans les faits

Contribution au développement d'une région défavorisée, salaires supérieurs à la moyenne, certifications environnementales, ISO 14001, investissements caritatifs, construction et financement de l'hôpital de Njombé... PHP ne manque pas une occasion de mettre en avant ses engagements d'entreprise responsable. Mais sur le terrain les échos sont différents et les droits humains loin d'être respectés.

Il apparaît que le salaire minimum versé par la PHP ne correspond pas au salaire minimum vital. L'enquête menée par l'association ACAT Littoral démontre que la plupart des travailleurs de la Compagnie fruitière sont rémunérés à la tâche et non à la journée. Seul un niveau de production très élevé occasionnerait un salaire décent, mais pour la grande majorité des employés, **la rémunération est très loin d'être correcte**. Au sein des filiales de la Compagnie fruitière, **l'intimidation** des employés est notoire mais au moins un des syndicats des travailleurs est géré par des cadres de la PHP et ne peut donc être indépendant. La santé des travailleurs (et des riverains) est également mise à rude épreuve par **l'épandage peu régulé des pesticides** et les soins ne sont que rarement pris en charge par PHP. Par ailleurs, de nombreux paysans locaux se plaignent d'**expropriations abusives** ou de compensations dérisoires.

Intimidations, violations ... et subventions

Le secteur est pourtant soutenu par l'Union européenne au titre de l'« Assistance en faveur des fournisseurs ACP traditionnels de bananes ». Entre 2001 et 2005, **l'UE a versé 24 millions d'euros de subvention aux compagnies bananières** dans le cadre de la politique de développement économique et de lutte contre la pauvreté. Les sociétés bénéficient également d'une exonération de patente de la part des autorités camerounaises au titre d'une activité en zone « socialement sensible ».

Plusieurs grèves ou révoltes ont eu lieu depuis une dizaine d'années. En février 2008, l'armée est intervenue, neuf jeunes sont morts et le maire de Penja, Paul-Eric Kingue, est emprisonné et en procès contre les sociétés PHP et SPM pour lesquelles il avait obtenu un redressement fiscal en décembre 2007. Il a été condamné en janvier 2009 pour pillage en bande à payer «solidairement avec certains de ses coaccusés 1,2 million d'euros à la partie civile constituée de la société des Plantations du Haut Penja (PHP) et autres individus »...

Etendre le champ de la responsabilité juridique des sociétés mères

La Compagnie fruitière, par le biais de ses filiales, profite des faiblesses de l'Etat de droit pour exercer un contrôle conséquent dans la région. PHP n'est qu'un exemple des sociétés opérant sans grand risque de représailles.

L'absence de règles favorise l'irresponsabilité des entreprises. Le seul moyen de pallier à ce manque de responsabilité sur le terrain serait de voir s'étendre les champs de responsabilité des multinationales vis-à-vis de leurs filiales dans un cadre réglementaire défini et contrôlé par des acteurs indépendants. Au sein de l'Union européenne, l'adoption d'un régime juridiquement contraignant de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) obligerait les multinationales à assumer les manquements et violations de leurs filiales à l'étranger.

L'huile de palme, moteur de la destruction environnementale et sociale en Indonésie

Les nombreux débouchés de l'huile de palme, principalement dans l'industrie agro-alimentaire mais aussi dans les cosmétiques, la chimie et les agrocarburants, promettent au marché mondial de doubler dans les vingt prochaines années.

Cela ne sera pas sans conséquence pour la forêt, les petits paysans et les peuples indigènes d'Indonésie, premier exportateur mondial de la filière.

Amorcées sous le régime de Suharto, les plantations de palmiers à huile sont passées de 120 000 hectares en 1968 à 6 millions aujourd'hui et devraient atteindre plus de 11 millions d'hectares en 2020. Au rythme actuel de la déforestation, 1,9 millions d'hectares par an, 98% des forêts indonésiennes auront disparu en 2022.

Depuis les années 1970, l'exploitation privée des terres se fait selon un modèle promu par la Banque Mondiale dans plusieurs pays du Sud, associant, en coopérative, une entreprise privée qui gère la plantation principale et l'usine de traitement des fruits, avec des paysans établis sur de petites parcelles périphériques de 2 hectares.

Pour les petits paysans, la rentabilité économique des plantations s'avère désastreuse. Endettés auprès de l'entreprise pour les semences, engrais et machines agricoles (entre 3 000 et 6 000 dollars) à un taux d'intérêt de 30%, ils deviennent complètement dépendants de la coopérative qui abuse de cette position de force pour fixer le prix d'achat. Avec des salaires de l'ordre de 2,50 dollars par jour dans la plantation principale en attendant la croissance de leur propre parcelle, le remboursement mettra en moyenne 18 ans.

En passant d'une agriculture de subsistance à une monoculture marchande dont ils ne maîtrisent pas les techniques, **les peuples Dayaks voient s'accomplir le déclin de leur habitat traditionnel.** La désinformation sur la réalité des coûts de production, du remboursement de leur dette, la corruption des chefs de communautés indigènes, **les intimidations et destructions de récoltes sont des pratiques courantes** pour obtenir le renoncement des Dayaks à leurs domaines ancestraux. En 2006, l'ONG Sawit Watch a recensé 350 conflits liés à l'extension de plantations, avec les entreprises privées ou entre communautés, et ne se résolvent bien souvent que par la « pacification militaire ».

Une tentative de régulation

La table ronde « Roundtable on Sustainable Palm Oil » (RSPO), une initiative regroupant les acteurs de la filière et des ONG comme Sawit Watch, a émis des **préconisations pour inscrire la production d'huile de palme dans un cadre de développement plus durable** : respect des droits coutumiers des indigènes, exercice de leur consentement libre, préalable et informé pour toute nouvelle plantation, amélioration des conditions de travail, de rémunération et de dédommagement des expropriations, protection des forêts primaires et des zones de haute valeur pour la conservation de la biodiversité.

Sous la pression des ONG internationales, plusieurs banques européennes et américaines et des entreprises utilisatrices d'huile de palme ont amendé leur politique d'investissement ou d'approvisionnement. Néanmoins, le CCFD-Terre solidaire souligne, dans une enquête-entretien avec ses partenaires, en particulier avec l'Institut de Dayakologie, **les limites d'une initiative volontaire sans processus de sanction.**

Sans un instrument juridiquement contraignant de responsabilité des entreprises, ces engagements seront insuffisants à concrétiser un changement de pratiques sur le terrain. Elargir par la loi l'exercice du devoir de diligence des entreprises européennes sur l'ensemble de leurs sous-traitants aurait un effet immédiat sur les pratiques de la filière : les entreprises auraient à rendre des comptes sur les violations des droits et les atteintes à l'environnement. Cela permettrait également aux victimes d'exiger des compensations auprès de la justice européenne, à défaut de pouvoir le faire en Indonésie.

D'autres études de cas sont présentés au sein du Rapport de fond de la campagne : Le littoral marocain aux mains des bétonneurs, la destruction des dernières forêts primaires de Madagascar par Rio Tinto, Ikea en Inde, Nokia en Thaïlande...

Les recommandations de la campagne

De nombreux États de l'Union européenne, dont la France, ont déjà pris des mesures en faveur d'une plus grande responsabilité sociale, fiscale et environnementale des entreprises. Un cadre européen harmonisé fait cependant toujours défaut. C'est pourquoi, la campagne Hold up internationale vise à ce que l'Union européenne s'engage dans une régulation contraignante des entreprises à travers les mesures suivantes :

- **Lutter contre l'impunité des sociétés mères quant aux impacts humains et écologiques de leurs filiales, en élargissant leur responsabilité aux activités de ces filiales.**

Aujourd'hui les multinationales européennes sont dans l'incapacité ou n'ont pas la volonté de fournir des renseignements sur les impacts sociaux ou environnementaux de leurs filiales. Même si chaque filiale est en principe assujettie aux réglementations de son pays d'implantation, la multinationale en tant que telle n'est pleinement responsable devant aucun pays. Nous pensons que la manière la plus efficace d'encourager les entreprises à respecter les droits humains et l'environnement serait de suspendre les effets de la doctrine de la personnalité juridique distincte dans les domaines des droits humains et de l'environnement. La responsabilité des violations devrait être directement attribuée à la société qui exerce un contrôle effectif sur celle qui a commis les violations.

- **Prévenir les risques sociaux et environnementaux en exigeant des entreprises qu'elles exercent leur devoir de diligence auprès de leurs sous-traitants et fournisseurs.**

L'externalisation croissante est une des manifestations les plus concrètes de la mondialisation. Juridiquement, cependant, les sociétés sont totalement indépendantes et rien ne permet d'engager la responsabilité d'une société pour les conditions qu'elle impose à ses fournisseurs. Pour le CCFD-Terre solidaire et Oxfam France-Agir ici, une entreprise doit être tenue pour responsable si elle n'a pas mis en œuvre son devoir de diligence. Un tel devoir devrait s'appliquer dans toutes les situations dans lesquelles l'entreprise exerce une influence significative sur les activités d'une autre entreprise et qu'une telle influence risque d'avoir un impact négatif sur l'environnement et les droits humains. La mise en œuvre du devoir de diligence nécessite de préciser le périmètre d'application de « la sphère de responsabilité » de l'entreprise. Celle-ci peut être définie sur la base d'une série de critères notamment le contrôle exercé à travers une relation contractuelle, la participation au capital (même minoritaire), la dépendance du sous-traitant vis-à-vis de la société mère, les conséquences des violations directes encourues, le contrôle contractuel exercé par la société mère, l'abus de position dominante de la société mère (pour imposer des coûts réduits par exemple) ...

- **Exiger des entreprises la publication d'un rapport sur les impacts de leurs activités en termes sociaux, environnementaux et de respect des droits humains.**

Si le dispositif d'obligation de reporting a incontestablement contribué à une prise de conscience des enjeux du développement durable au sein des entreprises européennes, jusqu'à aujourd'hui, les résultats en matière de prévention des risques, d'information des citoyens, et de réparation des dommages commis sont décevants. De même, les mécanismes de vérification ne sont nulle part vraiment aboutis. Le manque de précision sur le périmètre d'application (filiales, sous-traitants, fournisseurs) de l'obligation de reporting explique en grande partie l'inefficacité relative du dispositif. De plus, presque tous les cadres législatifs traitent légèrement la question des activités des entreprises à l'étranger, de celles de leurs filiales ou de la chaîne d'approvisionnement, y compris le système français, qui est pourtant un des plus élaborés en la matière. C'est aussi le flou concernant la nature des informations non financières à rapporter qui rend difficile l'utilisation de ces informations par les commissaires aux comptes, les actionnaires et le public. Nous pensons qu'une obligation de reporting harmonisée au niveau européen permettrait de renforcer la transparence des multinationales dans la mesure où elles auraient l'obligation de rendre compte de leurs impacts sociaux et environnementaux à l'échelle de leur sphère de responsabilité.

- **Réviser les normes comptables internationales pour exiger des multinationales qu'elles rendent compte, dans chaque pays où elles opèrent, de leurs activités, de leurs bénéfices et des impôts qu'elles paient.**

Il est aujourd'hui temps de réaffirmer que le versement de l'impôt fait partie intégrante des responsabilités d'une entreprise multinationale vis-à-vis du pays et de la communauté où elle opère. Dans le but de lutter contre l'opacité des comptabilités des multinationales, qui leur permet de minimiser leur charge fiscale, nous recommandons que les normes comptables internationales intègrent une exigence de reporting pays par pays. Cette exigence de transparence permettrait de connaître pour chaque entreprise multinationale son nom, ses activités exactes, ses profits et les impôts qu'elle paye dans chaque pays où elle opère, ce qui ne figure pas dans les comptes consolidés à l'échelle régionale qu'elles publient actuellement.

- **Mettre fin aux structures opaques des paradis fiscaux en éliminant les sociétés écrans du territoire européen et des territoires d'outre-mer, à travers la création d'un registre européen permettant d'identifier les propriétaires et bénéficiaires véritables de chaque entité juridique créée.**

Dans leur lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, les Etats européens se heurtent, d'une part, à la lenteur des procédures de coopération entre administrations et, d'autre part, à l'opacité des véhicules juridiques qui, placés à un certain point du circuit que réalisent les fonds, brouillent les pistes en empêchant de connaître les bénéficiaires réels des fonds. Le CCFD – Terre Solidaire et Oxfam France – Agir Ici recommandent à ce titre la création d'un registre européen des entités juridiques et des trusts qui permettrait de connaître bénéficiaires et propriétaires réels de toute entité juridique créée sur le territoire européen. Une telle avancée serait permise si l'ensemble des Etats membres disposaient des mêmes exigences d'informations vis-à-vis de leurs entreprises. Davantage de transparence implique là encore une harmonisation du droit des sociétés à l'échelle européenne. Evolution qui correspond d'ailleurs à l'évolution du droit européen en soi, comme l'illustre la création relativement récente de la société européenne¹⁵ qui pose, par construction, le principe de conservation et de diffusion de l'information sur une société supranationale.

Ces cinq propositions sont indissociables dans la mesure où elles permettent dans leur ensemble de donner un cadre de référence à l'engagement sociétal des entreprises européennes dans les pays du Sud.

¹⁵ Règlement n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la Société européenne.

Une double interpellation des candidats aux élections européennes et du Président de la République, Nicolas Sarkozy

Au Sud comme au Nord, la crise financière et économique interroge en profondeur la logique d'un système économique guidé par la finance. L'Union européenne s'est engagée à promouvoir activement le développement durable à travers le monde. Elle a le devoir de ne pas rechercher sa croissance économique aux dépens des États et des peuples du Sud, en permettant à ses sociétés de violer les droits en toute impunité. Elle a les moyens d'agir. Le marché européen est incontournable. La plupart des principales multinationales ont leur siège en Europe. Plus de la moitié des paradis fiscaux se situent en Europe ou dans ses territoires d'outre-mer. L'Europe peut imposer des règles à l'échelle internationale. Au sein de l'Europe, la France a tout son rôle en jouer.

C'est pourquoi la campagne Hold up internationale invite les citoyens à :

- interpellier Nicolas Sarkozy à travers une pétition, accessible notamment sur les sites www.ccfid.asso.fr et www.oxfamfrance.org
- interpellier les candidats aux élections européennes qui feront l'objet de demandes de rendez-vous de la part des militants tout au long de la campagne.

Jusqu'au 30 juin, les 15 000 bénévoles du CCFD-Terre solidaire, les groupes et relais locaux d'Oxfam France – Agir ici iront à la rencontre des candidats des différents partis aux élections européennes pour porter les propositions de la campagne et leur demander de signer une déclaration d'engagement en faveur d'une véritable régulation européenne des entreprises. Ils organiseront également des actions de sensibilisation et de mobilisation du grand public.

Une campagne à l'initiative de ...

Oxfam France – Agir Ici

Oxfam France – Agir ici est une association de solidarité internationale qui a pour objectif de construire avec chaque citoyen un monde plus juste où les droits humains fondamentaux sont respectés. Membre français d'Oxfam International, une confédération composée de 13 associations indépendantes qui travaillent avec 3000 partenaires répartis en 120 pays, Oxfam France – Agir ici revendique son indépendance politique, confessionnelle et financière.

www.oxfamfrance.org



CCFD-Terre solidaire

Première ONG française de développement, avec 40 millions d'euros de budget et plus de 500 initiatives soutenues chaque année dans 80 pays du sud et de l'est, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-Terre solidaire) a acquis depuis près de 50 ans un savoir faire et de nombreuses références dans le dialogue avec les sociétés civiles de ces pays. Cette expertise est utilisée aujourd'hui dans de nombreuses activités de communication, de plaidoyer et d'éducation au développement en direction du public français et européen, grâce à un réseau de 15 000 bénévoles militants.

www.ccfid.asso.fr



Avec le soutien de le Forum citoyen pour la RSE, European Coalition for Corporate Justice, la Plateforme Publiez ce que vous payez, Tax Justice Network, l'ACI, l'ACMEC, le CMR, le CRID, Ingénieurs sans frontières, la JIC, Les Amis de la Terre, le MCR, le MRJC, Sherpa

Les propositions du rapport « Pour que l'Europe régule ses entreprises » ont été élaborées dans le cadre de :

La Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires – www.argentsale.org

ECCJ, European Coalition for Corporate Justice- www.corporatejustice.org

Le lancement de la campagne est illustré également par le témoignage de Young OK CHANG, théologienne, directrice de CCSR, Centre pour la responsabilité sociale des entreprises, une association soutenue par le CCFD-Terre solidaire en Corée du Sud.

Le CCSR a pour mission d'apporter sa contribution au système économique actuel afin que soient préservées les valeurs humaines et que soient respectés les droits humains. Il vise aussi à protéger l'environnement et à promouvoir ainsi un monde plus juste accessible pour tous. Le CCSR s'est engagé à travailler sur une base œcuménique pour la justice sociale et pour le développement durable au sein des entreprises en particulier. Il promeut l'éthique en matière économique et financière.

Pour développer ces valeurs alternatives, le CCSR mène notamment des campagnes de sensibilisation sur la responsabilité sociale des entreprises auprès des grosses entreprises en Corée comme à l'étranger. Il travaille en lien avec d'autres ONG et des organisations d'Eglise.